

APPEL A CANDIDATURE

Exploitation d'un espace café et petite restauration dans la Médiathèque de Roubaix



Cahier des charges
et projet de convention d'exploitation

Date limite de réception des offres : 15 septembre 2019

Le présent cahier des charges a pour objet de préciser les attendus de la Ville dans le cadre de l'exploitation commerciale de l'espace « café de la médiathèque ».

Le cadre juridique :

La Ville de Roubaix met en concurrence, par voie de consultation, l'occupation d'un café situé dans la Médiathèque rue Pierre Motte. La présente consultation n'est soumise ni aux dispositions du code des marchés publics, ni aux dispositions de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, dite loi «Sapin », ni aux dispositions des articles L. 1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux contrats de partenariat. La convention d'autorisation d'occupation du domaine public est exclue du champ d'application des baux commerciaux prévu aux articles L. 145 et suivant du Code du Commerce.

Les conditions d'occupation du domaine public, les conditions relatives à l'exploitation et au fonctionnement de l'espace mis à disposition, ainsi que ses caractéristiques techniques, sont décrites dans le projet de convention, joint en annexe du présent cahier des charges.

Contexte :

La médiathèque de Roubaix est située en centre-ville, à proximité de la Grand Place et des rues commerçantes de la ville. Elle accueille chaque année plus de 300 000 personnes, originaires de Roubaix et des villes environnantes.

Conformément à ses missions de service public, elle reçoit un public très varié à la recherche d'une offre culturelle, de formation, d'information ou de loisirs. La médiathèque est ainsi fréquentée par de nombreuses familles, des collégiens et lycéens, des étudiants, des actifs ou des retraités qui viennent pour le temps d'un emprunt ou beaucoup plus longuement pour étudier, profiter de la programmation culturelle ou passer du temps ensemble. La fréquentation journalière sur les mercredis et les samedis s'élève à 1400 personnes en moyenne.

La médiathèque se veut être un lieu convivial, propice à la rencontre, à la découverte et à l'échange. Le café participe à cette ambition.

Activité souhaitée :

Le type de prestations proposées devra correspondre à l'attente des visiteurs de la médiathèque : rapidité du service, prestations simples et de qualité, au travers d'une offre complète de petites restauration comprenant des plats chauds et des plats froids, du salé et du sucré ainsi que des boissons chaudes et froides. Une licence de débit de boissons à consommer sur place de 3ème catégorie pourra être délivrée par la Ville. L'occupant devra effectuer les démarches pour l'obtention de cette licence.

Il est attendu que l'activité de restauration soit de qualité. Un nouveau type de restauration rapide voit le jour depuis quelques années en lien avec une volonté des consommateurs de « manger mieux ». La collectivité recommande donc au candidat de proposer des produits frais et de saison, ainsi que l'approvisionnement chez les producteurs locaux.

La carte pourrait également s'adapter aux différentes heures de consommation, une proposition de petits déjeuners, goûters à des tarifs attractifs pourrait être envisagée ce qui permettrait de diversifier et d'optimiser la fréquentation de l'espace de restauration.

Jours et horaires d'ouvertures

La médiathèque est en règle générale ouverte :

- **Période scolaire** : du mardi au samedi de 9h à 19h (Rez-de-chaussée de 9h à 19h + 10-19h les étages).
- **Vacances scolaires (hors vacances d'été)** : du mardi au samedi de 9h à 18h (RDC de 9h à 18h- étage de 10h à 18h).
- **Vacances d'été** : du mardi au samedi de 13h à 18h (RDC de 9h à 18h).

Il est souhaité la plus grande adéquation possible avec les plages d'ouverture de la médiathèque.

En dehors de ces créneaux, il est attendu que le café reste ouvert en soirée lorsque l'équipe de la médiathèque propose différentes activités (concerts, rencontre d'auteurs, etc.) afin d'accompagner la programmation de l'événement. Une programmation de 3 événements en moyenne par semaine est prévue avec une fréquentation de 120 personnes par semaine en moyenne, (moyenne basée sur 52 semaines).

De la même manière, l'exploitant sera autorisé à utiliser l'espace en dehors des périodes d'ouverture de la médiathèque, pour l'organisation d'événements thématiques, dans le respect des conditions fixées entre les parties.

Liens et synergie avec les activités et projets de la médiathèque :

La Municipalité souhaite créer une interaction forte entre le café et les services offerts au public de manière à ce que cette « cohabitation » soit une véritable plus-value pour les deux entités. La médiathèque mettra donc à disposition des consommateurs dans l'espace du café la presse quotidienne ainsi que des accès Internet et le Wifi.

Démarche Zéro déchet

Dans le cadre de la démarche Zéro Déchet Roubaix, la médiathèque s'inscrit dans la démarche « Etablissement culturel zéro déchet ». A ce titre, la Ville souhaite que l'exploitant s'engage sur des objectifs de réduction du gaspillage alimentaire et d'exemplarité de non-production de déchets, en adoptant des bons gestes tels que :

- accepter les contenants apportés par les clients
- éviter les contenants en matière plastique et à usage unique
- éviter la distribution de sacs plastiques
- privilégier les produits bruts et faits maisons
- etc.

Le service Développement Durable de la Ville pourra accompagner l'exploitant sur les bonnes pratiques à mettre en place dans ce cadre.

Les lieux :

L'espace mis à disposition se situe en rez-de-chaussée, en façade de la rue Pierre Motte, à gauche du hall d'entrée. Il comprend les surfaces suivantes :

- | | |
|--|------------------|
| - Espace bar | 16m ² |
| - Salle de petite restauration (capacité 40 personnes) | 80m ² |
| - Réserve | 15m ² |

Le bénéficiaire pourra utiliser les espaces publics de la médiathèque et une partie de 50m² de la terrasse extérieure donnant sur jardin telle que reprise sur le plan ci-annexé. Lorsque la Médiathèque est fermée et en cas d'ouverture, le bénéficiaire pourra éventuellement disposer sur demande de la salle de la Criée.



Equipement et matériel :

Le mobilier mis à disposition de l'exploitant se compose de 19 tables, 36 chaises 4 tabourets en intérieur et 8 tables et 19 chaises en terrasse. L'espace bar est équipé d'un évier et de meubles de rangement. Le tout étant la propriété de la Ville.

Le reste de l'équipement est fonction des besoins de l'exploitant et doit se prévoir dans le respect des conditions d'hygiène et de sécurité propres à l'activité et aux contraintes techniques des lieux, telles que décrites dans le projet de convention. A noter, l'ensemble des appareils électriques doit être limité à 20 KWatt, avec branchements 10/16 A.

Ce matériel lié à l'activité est par principe à la charge de l'exploitant. Cependant la ville reste à l'écoute d'autres modalités de financement sous condition d'une proposition détaillée et justifiée.

Durée de la convention :

La convention d'occupation du domaine public est conclue pour une durée de six ans.
Le bénéficiaire pourra prendre possession des locaux à partir de la date de signature de la convention. Il s'engage à tout mettre en œuvre pour ouvrir au public à compter de 4 semaines après la signature de la convention.

Montant de la redevance

La ville attend une proposition cohérente avec le projet proposé sachant que le minimum proposé est de 175 euros par mois avec indexation de 5 % sur la tranche du CA annuel au-delà de 60 000 euros. (le tout en HT)

Pénalités

Si une des conditions prévues au contrat n'est pas respectée, la Ville appliquera une pénalité journalière de 100 euros par jour.

Projet de convention

Le projet de convention joint en annexe détaille les conditions d'occupation et d'exploitation de l'espace « café de la médiathèque ».

Remises des offres

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Présentation du candidat et de sa motivation,
- Projet d'activités (type de restauration, produits et denrées utilisées, fournisseurs, etc.),
- Propositions pour animer le lieu et garantir une ouverture la plus large possible (horaires d'ouvertures, types d'animations, etc.),
- Faisabilité financière de son projet : Plan de financement et budget prévisionnel
- Le projet de convention signé et paraphé pour acceptation

Critères d'analyse des candidatures

- Qualité du projet dans son ensemble
- Type de prestations proposées
- Expérience et motivation du candidat
- Propositions de liens avec les activités culturelles du lieu
- Pertinence de la proposition financière avec le projet

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES :

15 septembre 2019

Contacts pour toute information complémentaire :

Service Commerce – Magali Carette Bertin
03 59 57 32 00
Mail : mcarettebertin@ville-roubaix.fr

Service Immobilier –Olivier Daubelcour
03 20 14 10 32
Mail : odaubelcour@ville-roubaix.fr